

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 07/11/2025 - B2025/008288 - 2022 B 01335 - 920 309 234 -
13ART'CK

Exercice ouvert le : 22/09/2022 et clos le : 31/12/2023		SI PME innovante <input type="checkbox"/>	Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/>	Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait <input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> ou "tel quel" <input type="checkbox"/>		
Designation de la société :		Adresse du siège social :		
SASU 13ARTCK 405 RUE DES ALLIES 13300 SALON DE PROVENCE		TRIBUNAL DE COMMERCE 07 NOV. 2025 SALON-DE-PROVENCE		
N° Siret : 92030923400010		Ancienne adresse en cas de changement :		
Adresse du principal établissement :				
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgr)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
Dénomination :				N° Siret :
Adresse :				
B ACTIVITE				
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		TRAVAUX DE PLATERIE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %		DEFICIT	168
	Bénéfice imposable au taux normal (25%)			
(Report de la ligne XD DU 2058A ou 372 du 2033B)				
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%				
2 Plus-values	PVLT imposables au taux de 15%			
	PVLT imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	Plus-values à LT imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquièdes)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations (Cocher la case selon le cas) :				
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Terr. entr. <input type="checkbox"/>	Besoin d'emploi à redynamiser <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art 44 septidécies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdécies <input type="checkbox"/>	BUD, art. 44 sexdécies <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)			Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur : productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)				
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt				
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurent au cadre VII de l'imprimé 2006				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE				
Année de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS				
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2259-6D (article 223 quinquies C-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>				
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration N°2259-6D, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>				
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2259-6D par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-2), cochez : <input type="checkbox"/>				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : <input type="text"/>				
4 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour soucrire la déclaration N°2259-6D, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'Etat du groupe qui soucrit la déclaration pays par pays N° d'identification fiscale : <input type="text"/>				
H COMPTABILITE INFORMATISEE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé : SIS-IA				
Examen de conformité fiscale <input type="checkbox"/>		Nom, adresse du prestataire :		
		N° SIREN du prestataire : <input type="text"/>		
Nom, adresse, téléphone, télécopie :				
- du comptable * : <input checked="" type="checkbox"/> FIDUCIAL SALON-DE-PROVENCE Téléphone : 0490532593 ESPACE MILLENIUM ROUTE DE PELISSANNE 13300 SALON-DE-PROVENCE				
- du conseil * : <input type="checkbox"/>				
Téléphone :				
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :				
N° agrément : CGA/AGA <input type="text"/>				
Visa : Viseur conventionné <input type="checkbox"/>				
A SALON DE PROVENCE				
Nom du déclarant :				
Qualité du déclarant :				
le 05/11/2025				

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2024

Désignation de l'entreprise : SASU 13ARTCK						
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2023						
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES						
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a) (b)			
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			(c)		
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées			(d)		
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)			
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			(i)		
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)		
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	année du versement (3)	Montant des sommes versées			
			Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires (5) Remboursements (6)	Frais professionnels autres que (5) et (6). Ind. forfaitaires (7) Remboursements (8)	
K DIVERS						
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)						
Adresses des autres établissements						
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION						
REMUNERATIONS						
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0%	à 15%	à 19%
MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice						
MVLt réalisée au cours de l'exercice						
MVLt restant à reporter						
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS						
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice						
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice						

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2024

Désignation de l'entreprise : SASU 13ART'CK			Néant	*	
Adresse de l'entreprise : 405 RUE DES ALLIES 13300 SALON DE PROVENCE					
Numéro SIRET* : 92030923400010					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 16		Durée de l'exercice précédent* : 13		Ex. N-1 clos le :	
			21/09/2022-		
Exercice N, clos le : 31/12/2023					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028	030		
O	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod *	050	052		
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070		
U	(2) - Autres* (3)	072	074	37	
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084	086	519	
N	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	556	
Total général (I + II)		110	112	556	

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	500
	Ecarts de réévaluation	124	
P	Réserve légale	126	
R	Réserves réglementées*	130	
O	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	
P	Report à nouveau	134	
R	Résultat de l'exercice	136	-168
E	Subventions d'investissement	137	
S	Provisions réglementées	140	
Total I		142	332
Provisions pour risques et charges		Total II	
		154	
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	
T	Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :) 169)	172	
E	Comptes courants d'associés	173	224
S	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	224
Total général (I + II + III)		180	556

R	(1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E	à moins d'un an			
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût revient des immos acquises	182
V			ou créées au cours de l'exercice*	
O	(3) Dont comptes courants d'associés	199	Prix de vente hors TVA des	184
I	débiteurs		immob cédées au cours de l'ex.*	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SASU 13ART'CK		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2023		21/09/2022	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	Intracommunau.	217	218			
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			€...
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230			
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232			
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1* et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
D	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	618		
E	- mobilier	- immobilier					
B	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :		243	244	150		
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
X	Dotations aux amortissements* (Dont dot. amort. du fonds de commerce)		255	254			
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)		259	262			
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	768		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-768		
	Produits financiers (III)			280			
D	Produits exceptionnels (IV)			290	600		
I	Charges financières (V)			294			
V	Charges exceptionnelles (VI)			300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies		347				
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D		348				
B	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-168		
B - RESULTAT FISCAL				312	314	168	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
H	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensés de réintégration		249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	998			342		
	Zone franche urbaine (44 octies a)		997				
	Zone restruct. déférée (44 terdecies)			127			
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	139					
	Bassins d'emploi à redynamiser		991				
	Reprise d'entra. en difficulté (44 septies)	991					
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		993				
	Bassins Urbains à dynamiser - BUD			992			
	ZFANG (44 quaterdecies)	343					
	Investissements et souscriptions outre-mer		344				
	Zone de développemnts prioritaires (44 septdecies)			993			
	Dont créance due au report en arrière du déficit	346					350
	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	635		643		645	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)						
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647		648		641	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)						
	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)						
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	650		649			
	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)						
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	354	168	
Bénéf. col.1, Déficit col.2							
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :				360		
dont imputés/résultat :							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	372	168	
Bénéf. col.1, Déficit col.2							

Désignation de l'entreprise :		SASU 13ARTCK				Néant :		*		
I										
IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I Terrains		420		422		424		426		
M Constructions		430		432		434		436		
M Inst. tech. mat, out		440		442		444		446		
C Inst. gén. agenc.		450		452		454		456		
O Mat. de transport		460		462		464		466		
R Autres immos corp.		470		472		474		476		
Immob. financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II										
AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux élts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I Terrains		510		512		514		516		
M Constructions		520		522		524		526		
M Installations techn., mat. & out. ind.		530		532		534		536		
C Inst. générales, agencés divers		540		542		544		546		
O Matériel de transport		550		552		554		556		
R Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III										
PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle										
1 2 3 4 5										
6 7 8 9 10										
Immobilisation										
Valeur d'actif * Amortissement Valeur résiduelle Prix de cession * Plus ou moins-values										
1 2 3 4 5 6 7 8										
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL										
578 580 582 584 586 581 587 589										
Plus-values taxables à 19% 579 Régularisations * 590										
TOTAL 596										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Désignation de l'entreprise : SASU 13ARTCK Néant : *

1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607				
	Autres provis. réglemt.	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656				
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immos. incorp.	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. Techn. Mat & Out	730		735				
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autre immos. corpor.	760		765				
TOTAL		770	775	Total à reporter fig.322 N°2033-B 780			

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)		982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	168
TOTAL des déficits restant à reporter		870	168

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325		
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397

Désignation de l'entreprise : SASU 13ARTCK		Néant : <input type="checkbox"/> **	
Exercice ouvert le : 22/09/2022		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois : 16	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		0
	Total 1	106	0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		0
Subv. d'exploitation reçues	113		0
Variation positive des stocks	111		0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		0
	Total 2	106	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		0
Variation négative des stocks	145		0
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	150		0
	Total 3	152	0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		137
			0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117		0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		22	
Effectifs au sens de la CVAE		23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		26	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait

(1) Néant : *

détenant directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE	31/12/2023	N° SIRET	92030923400010
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE	SASU 13ART'CK		
ADRESSE (voie)	405 RUE DES ALLIES		
CODE POSTAL	13300	VILLE	SALON DE PROVENCE
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes - 902
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes 904 50

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Libellé voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Libellé voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		Nb de parts ou actions	% de détention
Adresse : N°		Libellé voie	
Code postal		Commune	Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

M	Nom de famille	KURTZ	Prénom(s)	CHRISTOPHE
Titre (2) : Nom d'usage	KURTZ	Nombre de parts	50	% de détention 100,00
Naissance Date	10/05/1983	N° dpt	13	Commune MARIANNE Pays FR
Adresse : N°	405	Libellé voie	RUE DES ALLIES	
Code postal	13300	Commune	SALON DE PCE	Pays FR

	Nom de famille		Prénom(s)	
Titre (2) : Nom d'usage		Nombre de parts		% de détention
Naissance Date		N° dpt		Commune Pays
Adresse : N°		Libellé voie		
Code postal		Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

7 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1) Néant :	<input type="checkbox"/>	*
---	-------------	--------------------------	---

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033NOT.

13ART'CK
Société par actions simplifiée au capital de 500 euros
Siège social : 405 rue des Alliés
13300 SALON DE PROVENCE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 27 Juin 2024

L'an 2024

Le 27 juin

A 17h00

L'associé de la SARL 13ART'CK, société à responsabilité limitée au capital de 500,00 euros divisé en 50 parts de 10 euros chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé présent en entrant en séance.

Est présent :

Mr Christophe KURTZ, associé unique, propriétaire de 50 parts sociales, seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Kurtz, associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

CK

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge aucune dépense non admise dans les charges déductibles.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de 368,00 euros de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice	168,00 euros
En Report à nouveau débiteur	168,00 euros
Solde	----- 0,00 euros

Après l'affectation, seul subsiste un Report à nouveau débiteur de 168 euros.



Les capitaux propres s'élèvent à 332 euros, mais ne sont pas inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Mr Kurtz a abandonné 600 euros de son compte courant.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Par manque d'activité, la société a été mise en sommeil le 30.06.2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le Président de séance et les associés ou leurs mandataires.

Mr Kurtz
Gérant associé

